

Version courte

Taxe sur le CO₂: combustibles

Mandat de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts
et du paysage, Berne

Ont pris part à l'étude:
Almut Kirchner
Michael Schlesinger
Peter Hofer
Jan Limbers

Bâle, mai 2003
561 - 5928

Prognos SA

Direction

Gustav Greve (présidence)
Dirk Sebald

Bâle

Aeschenplatz 7
CH-4010 Bâle
Téléphone +41 61 32 73-200
Téléfax +41 61 32 73-300
info@prognos.com
www.prognos.com

Berlin

Dovestraße 2–4
D-10587 Berlin
Téléphone +49 30 399 22-800
Téléfax +49 30 399 22-801
info-berlin@prognos.com

Bruxelles

Boulevard Louis Schmidt 119/2
B-1040 Bruxelles
Téléphone +32 2 743 82 55
Téléfax +32 2 736 82 51
info-bruessel@prognos.com

Cologne

Unter Sachsenhausen 37
D-50667 Cologne
Téléphone +49 221 160 27-0
Téléfax +49 221 13 38 22
info-koeln@prognos.com

Brême

Wilhelm-Herbst-Straße 5
D-28359 Brême
Téléphone +49 421 20 15-784
Téléfax +49 421 20 15-789
info-bremen@prognos.com

1. L'essentiel en bref / Les combustibles

Le présent projet vise à déterminer le montant de la taxe sur les combustibles fossiles qui doit être fixé pour garantir, sur la base de l'évolution prévue de la consommation, la réalisation de l'objectif de réduction inscrit dans la loi sur le CO₂. Trois scénarios distincts sont envisagés:

- Le **scénario de référence** correspond à l'évolution la plus probable de la consommation d'énergie en Suisse. S'il se réalise, il ne sera pas possible d'atteindre, pour la moyenne des années 2008 à 2012, l'objectif de réduction de 15%, par rapport à 1990, des émissions de CO₂ dues à l'utilisation énergétique des combustibles. Pendant cette période, les émissions seront supérieures d'environ 0,9 million t à la valeur d'émission visée (21,7 millions t).
- Dans le scénario « **conjonction favorable** », deux facteurs – ralentissement de la croissance économique et hausse des prix de l'énergie – se conjugueront, permettant la réalisation de l'objectif de réduction. Pour la période considérée, les émissions de CO₂ seront inférieures de 0,3 million t à la valeur visée.
- Dans le scénario « **conjonction défavorable** », la croissance économique s'accroîtra et les prix de l'énergie seront plus bas que ceux prévus dans le scénario de référence. Dans ce cas, les émissions de CO₂ pour la moyenne des années 2008 à 2012 dépasseront sensiblement la valeur visée (1,8 million t).

Sur la base des scénarios susmentionnés ainsi que de l'élasticité-prix et de l'élasticité de substitution supposées, on a calculé le montant de la taxe sur le CO₂ permettant d'assurer la réalisation de l'objectif de réduction dans chacun des trois scénarios:

Tableau 0-1: Taxe sur le CO₂ nécessaire pour réaliser l'objectif de réduction

CHF / t CO ₂	2005 – 2007	2008 – 2012
Scénario de référence	30	50
Scénario « conjonction défavorable »	45	110
Scénario « conjonction favorable »	Le prélèvement d'une taxe n'est pas nécessaire	

En rapportant ces taxes aux différents agents énergétiques, on obtient le renchérissement suivant (voir tableau 0-2):

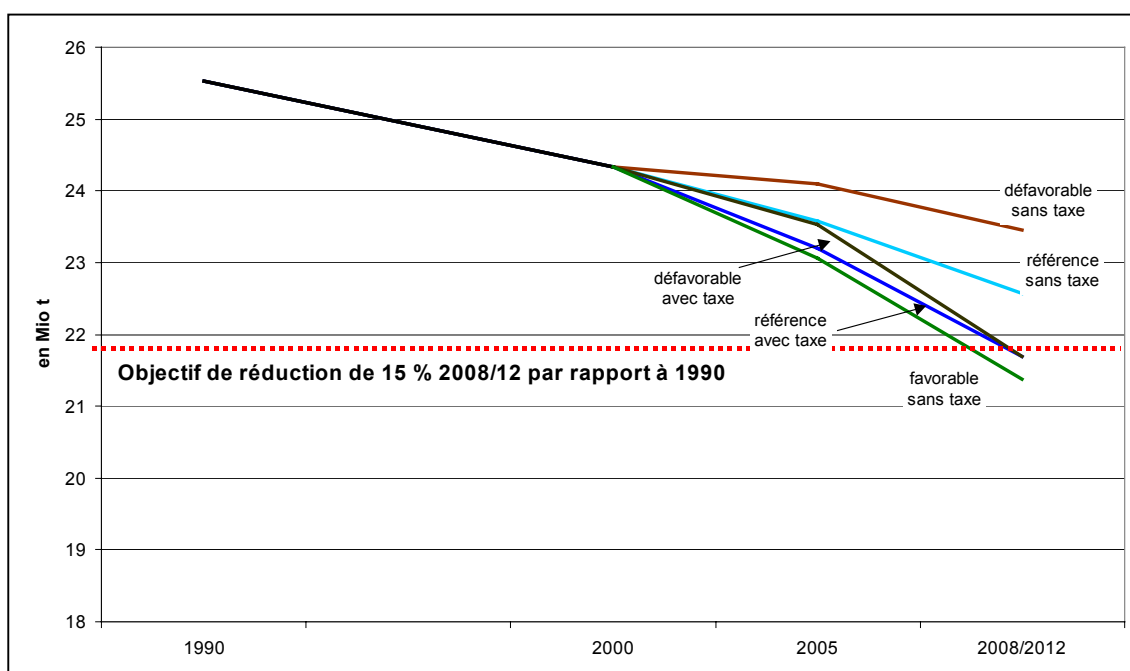
Tableau 0-2: Renchérissement dû à la taxe sur le CO₂ dans le scénario de référence et dans le scénario « conjonction défavorable », par agent énergétique

	dès 2005		dès 2008	
	référence	défavorable	référence	défavorable
Taxe en CHF / t CO₂	30	45	50	110
Huile de chauffage légère CHF / t	94.24	141.36	157.07	345.55
Huile de chauffage lourde CHF / t	95.15	142.72	158.58	348.87
Gaz naturel ct / kWh	0.59	0.89	0.99	2.18
Charbon CHF / t	79.24	118.86	132.07	290.55

Sur la base des prix hypothétiques en 2005, l'introduction d'une taxe de 30 CHF/t CO₂ par exemple entraînera un renchérissement de l'huile de chauffage légère compris entre 18% (ménages) et 23% (industrie) et une hausse du prix du gaz naturel comprise entre 9% (ménages) et 18% (industrie).

L'illustration 0-1 présente l'évolution des émissions de CO₂ pour chaque scénario. Dans les scénarios de référence et « conjonction défavorable », il n'est pas possible d'atteindre l'objectif de réduction sans taxe. Dans le scénario « conjonction favorable », le prélèvement d'une taxe n'est pas nécessaire.

Illustration 0-1: Evolution des émissions de CO₂ dues à l'utilisation énergétique des combustibles fossiles dans les trois scénarios, avec taxe et sans taxe, entre 1990 et 2012 (en millions t)



Dans le chapitre 6, deux mesures distinctes – utilisation accrue du bois et généralisation des normes de basse consommation d'énergie dans le bâtiment – seront analysées en détail comme alternatives ou compléments possibles à l'instrument de la « taxe », sous l'angle de leur potentiel et de leurs possibilités de mise en œuvre.

Il apparaît que ces deux mesures – en particulier lorsqu'elles sont combinées – offrent un potentiel théorique suffisant pour combler l'écart restant, mais qu'en raison des effets de quantités nécessaires, elles ne pourraient être réalisées qu'au prix de gros investissements:

- Pour le bois, la poursuite des programmes Energie 2000 et « Lothar » permettrait une réduction des émissions de CO₂ de **0,17 million t CO₂** jusqu'en 2010 (moyenne des années 2008 à 2010). Un programme d'encouragement continu et doté d'environ **167 millions CHF** serait nécessaire à cette fin.
- Au chapitre des normes dans le bâtiment, des mesures « dures » – **prescriptions, bail, droit fiscal** – devraient être prises pour assurer que l'assainissement des bâtiments respecte des normes énergétiques élevées. Différents scénarios indiquent qu'on pourrait ainsi économiser entre **0,5 et 1,1 million t CO₂** jusqu'à l'année de référence. Pourtant, même avec ces mesures, il ne sera guère possible d'obtenir les **taux d'assainissement nécessaires** dans le peu de temps restant.

Les deux mesures requièrent de nombreuses activités d'accompagnement – information, conseil, qualification et multiplication – à l'instar de celles qui sont proposées et réalisées dans le cadre de **SuisseEnergie**.

Une telle offre est également **nécessaire** pour transformer les incitations financières découlant d'une taxe sur le CO₂ en investissements d'économie d'énergie (sous la forme des mesures précitées par exemple). Si cette offre existe et si les instruments sont mis en réseau, des marchés autonomes pour des mesures d'efficacité énergétique pourront se développer.